

ENTRE

BULLETIN MUNICIPAL
DE ST ROCH

NOUS

JUILLET 2020 #22



Merci à nos annonceurs pour leur soutien

ATOUSERVICES

Une Seule Entreprise ...
... Des Métiers Complémentaires

Démontage - Nettoyage
Hydrofugation
Ravalement de Façades
Aménagement extérieur

Maçonnerie
Carrelage
Aménagement de Salle de Bain

Rénovation de l'Habitat
Construction Neuve

Peinture
Décoration Intérieure
Revêtement Sols et Murs

ZA Les Terrages - 37390 SAINT ROCH - 02 47 56 51 51

J. Huard
menuiserie
agencement d'intérieur

Menuiserie intérieure
parquets, escaliers, bureaux, aménagements d'intérieur...

Menuiserie extérieure
bois, pvc, alu, fenêtres, volets, portes d'entrée,
portes de garage, portail...

Z.A. les Terrages - 37390 SAINT-ROCH

02 47 42 06 66 Qualibat, 4323 Menuiserie
technicité supérieure, RGE

FIGUEIREDO
Le spécialiste CHR en **Touraine**

Professionnels & Particuliers






02 47 56 75 78
www.figueiredo.tours

SARL CLIMAT CHAUFF' PASSION Laurent POTIER

**CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SALLE DE BAIN
ÉLECTRICITÉ - CLIMATISATION**










ZA "Les Terrages" - 37390 SAINT-ROCH
Tél. : 02 47 55 21 58 - Port. : 06 12 76 36 65
climatchauff@gmail.com

EIRL PRIMAULT Christophe
ÉLECTRICITÉ - INTERPHONIE - VENTILATION

Besoin d'un professionnel pour vos travaux ?
Nous répondons à tous vos besoins.

55, rue de la Vallée
37390, SAINT-ROCH
ch.primault@hotmail.fr
02 47 56 71 14 - 06 15 88 78 77

**Électricité générale
Interphonie
Ventilation mécanique**



Menuiserie Julien 

Fenêtres ~ Volets (PVC - Bois - Alu)
Portail ~ Porte de garage
Aménagement intérieur
Escalier ~ Parquet ~ Plancher
Cloisons sèches ~ Isolation
Terrasse bois et composite

Tél. : 02 47 37 29 78 | Fax : 02 47 35 73 33
06 30 88 82 17 | menuiserie.julien@gmail.com

EIRL Menuiserie Julien
Route de la Vallée - Z.A Les Terrages 37390 Saint -Roch

**NOTRE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES PARTICULIERS**




 **ZONE CIRCULABLE**
 **ZONE PIÉTONNE**
 **TERRASSE**

COLAS  **0 805 210 805** Service & appel gratuits
colasetvous.fr **COLAS & VOUS**
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

Solution by HYGEBAT 

HYGIENISTE DU BATIMENT



Désinsectisation - Destruction de nid de guêpes
Pompage fosses toutes eaux
Entretien & Réparation de Ventilation

ZA des Terrages - Saint Roch - 02 47 409 555 - hygebat@orange.fr

SOMMAIRE

Édito 3

INFOS PRATIQUES

État-civil 4

Bien vivre ensemble 4

Site internet 5

Tarifs location 5

Mémo téléphonique 5

INFOS MUNICIPALES

Nouveau Conseil Municipal 6

Personnel Communal 6

Commissions Municipales 7

Budget 8

Voirie 8

Commission bâtiment,
informatique et téléphone 9

Contrôle des eaux 9

Commission environnement 10-11

VIE SCOLAIRE

Cantine et Garderie périscolaire 12

École Yvan Pommeaux 13

APE 13

LE COIN DES ASSOS

Bibliothèque 14

Zoom sur ...
Nos chiens ont du talent 15

Roch-en-Chœur 15

ASSR 16

Trek Tours Endurance 16

L'Amicale des Retraités 17

Gym Tonic 17

Le Comité des Fêtes 18

ORGANISME

Le SIEIL 18

CULTURE

Zoom sur ... Simone Veil 19



ÉDITO

pendant lesquels tous les professionnels de la santé auront été plus combatifs que jamais. Qu'ils reçoivent nos plus sincères remerciements pour ce dévouement sans faille.

Deux mois pendant lesquels nous aurons réinventé de nombreuses choses : nos méthodes pour nous déplacer, nous ravitailler, travailler ou tout simplement pour garder le contact avec nos familles, nos amis, nos voisins ou même avec les équipes enseignantes, qui ont proposé des solutions pour donner à nos enfants l'éducation qui leur revient.

Deux mois pendant lesquels nous nous serons tous engagés avec la même envie, celle de voir notre pays se relever rapidement. Sur notre commune, nous avons tous pu voir la solidarité s'installer : celle de nos commerçants, celle des couturières bénévoles et des concepteurs - Marie, Émilie, Françoise, Annick, Isabelle, Josette, Geneviève, James et Frédéric - qui se sont mobilisés pour produire des masques et des visières à destination, entre autres, de nos personnes fragiles.

Le samedi 23 mai, nous avons enfin pu élire une nouvelle équipe communale dont vous retrouverez les détails dans les pages suivantes. Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, rien n'est terminé. La crise n'est pas finie. Elle nous interdit cette année les moments de fêtes que nous partageons habituellement en ces mois de printemps ; elle interdit la reprise des activités associatives et tout ce qui anime la vie de la commune. Mais pensons à l'avenir : nous devons continuer à nous protéger et à protéger nos proches. Nous devons rester unis, respectueux des autres, respectueux de notre cadre de vie et de la nature, de notre commune, de notre pays, de notre planète. Ce « bien-vivre ensemble », si cher à notre village, c'est ce que nous devons préserver de la crise qui s'est abattue sur nous.

Dans ce cadre, je vous rappelle que la commune de Saint-Roch dispose d'un véritable trait d'union entre nous tous, à savoir un site internet que vous pouvez visiter sans modération sur www.saint-roch.fr

Je vous laisse maintenant prendre connaissance des comptes rendus des différentes commissions municipales et des associations qui ont œuvré tout au long de l'année pour améliorer le « bien-vivre ensemble » à Saint-Roch.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous de pouvoir reprendre votre activité, même partiellement, dans le respect des barrières sanitaires, que nous connaissons maintenant tous.

Bonne lecture.

Alain Anceau

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez devant vous la nouvelle édition de notre journal « Entre nous » ; cette année, nous avons fait le choix de publier cette édition au mois d'avril, pour pouvoir y intégrer la présentation du nouveau conseil municipal et la constitution des nouvelles commissions. Mais, entre temps, la pandémie de Covid-19 s'est abattue sur le monde, mettant un coup d'arrêt à presque toutes les activités. C'est donc avec les premiers jours de l'été que vous pourrez découvrir cette revue, qui vous apporte des informations quant à l'activité municipale de l'année 2019, mais également sur la vie associative de Saint-Roch. De nombreux autres sujets y sont traités, n'hésitez pas à nous contacter pour des compléments d'informations.

Avant de vous faire part des principaux travaux programmés par notre nouvelle équipe, je tenais simplement à vous remercier, en mon nom et en celui du nouveau conseil municipal, de nous avoir renouvelé votre confiance lors des dernières élections.

L'année 2019 aura vu les travaux d'aménagement du lotissement du site de l'ancienne école avec de belles constructions et, en début d'année, nous avons eu, sur le même site, les premiers coups de pioche pour accueillir des logements locatifs, le souhait de la commune étant d'en aménager la moitié spécialement pour des personnes âgées, autour d'une placette que nous avons baptisée « Place Simone Veil ».

Un autre chantier a eu lieu sur la commune en septembre 2019 : il s'agit de l'aménagement du parking relais et de covoiturage paysagé, situé devant notre salle des fêtes en lieu et place de l'existant. Il a été recouvert en partie par des ombrières installées par la société Hervé Thermique et entièrement financées par le Crédit Agricole, que nous remercions.

Nous prévoyons également de protéger notre terrain de pétanque par de nouvelles ombrières et, en même temps, récupérer et stocker l'eau de pluie issue de ces panneaux solaires. Quelques travaux de voirie seront en outre réalisés sur la rue de la Baratterie entre le chêne et l'école. De plus, le conseil municipal souhaite réviser le Plan Local d'Urbanisme.

Nous envisageons par ailleurs de travailler avec l'équipe du groupe scolaire Yvan Pommeaux pour l'élection d'un conseil municipal des jeunes au sein de l'école.

Toutefois, tous ces projets ont déjà pris du retard. En effet, depuis les élections municipales de mars, deux mois de confinement viennent de s'écouler. Deux mois

«ENTRE NOUS» Bulletin municipal d'information

Directeur de la publication : Alain ANCEAU

Rédaction : Commission Relations Publiques
et les Associations

Mise en page et impression :
Imprimerie Lesage-Richardeau
37370 SAINT-PATERNE-RACAN
Tél. 02 47 29 23 41



ÉTAT-CIVIL 2019

Mariages

13 avril 2019 Sébastien MARLIER et Fanny PAULET
 25 mai 2019 Sébastien DESGRANGES et Fabienne KERMOAL
 22 juin 2019 Julien POUGETOUX et Bérangère FAIVRE
 3 août 2019 Brice SIKA et Patricia BODARD
 21 septembre 2019 Gilles BOUTON et Mélinda MASSE

Naissances

12 avril 2019 HERAULT Rose
 23 avril 2019 RONDELAUD Léo
 4 juin 2019 RICHARD-SIMON Quentin
 22 juin 2019 NAULET Camille
 6 août 2019 YANGA ESSO NGATIMO Yann
 10 octobre 2019 PAQUIER Lucas
 12 octobre 2019 TAVET Maëlys
 15 octobre 2019 RAVENEAU Bastien

Décès

25 avril 2019 COUEDEL Nancy, 50 ans
 29 juillet 2019 COUTABLE Jean-Pierre, 62 ans
 3 novembre 2019 THIERRY Claude, 87 ans
 27 novembre 2019 MIGEON Geneviève, 97 ans
 30 novembre 2019 PYRAULT Paulette, née MENORET, 93 ans



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité invite toutes les personnes et les familles arrivées depuis peu sur la commune, à se faire connaître au secrétariat de la mairie. Des renseignements pratiques vous seront communiqués pour organiser vos démarches et faciliter votre installation.



Bien vivre ensemble

PROBLÈME DE VOISINAGE

Si vous avez un problème de voisinage, vous pouvez contacter le conciliateur de justice sur le canton de Neuillé-Pont-Pierre :

Mme BARBIER-BATARD Françoise
 Tél 06 63 04 63 29

Permanence les 2^e et 4^e mardis de chaque mois de 15 h 45 à 17 h 00 à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avant de se rendre à la permanence.

RESPECTER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

La municipalité rappelle que **le stationnement des véhicules est interdit** :

- **sur les trottoirs**, exclusivement réservés à la circulation piétonne et aux poussettes
- **sur la voie verte** située le long de la rue de la Vallée
- rue principale **en dehors des emplacements matérialisés.**

Au-delà des sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants, il faut réfléchir aux conséquences que peut générer le non-respect de ces interdictions : un piéton ou un parent avec une poussette, obligé de descendre sur la route pour éviter un véhicule en infraction, se met en danger et peut être fauché par une voiture, d'autant plus que les limitations de vitesse sont peu respectées.

Il est rappelé en effet que **la vitesse est limitée à 30 km/h** dans la majeure partie de l'agglomération, et à **20 km/h sur toute la « zone partagée »** du cœur de village.



Retrouvez plus d'informations pratiques sur le site de la commune www.saint-roch.fr

Ce bulletin communal ne peut pas contenir toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin. N'oubliez pas le site de la commune, qui vous permettra de naviguer entre les comptes rendus du conseil municipal et des réunions de commission, les informations pratiques, ainsi que les actualités communales et associatives.

Artisans, commerçants, responsables d'association, si vous souhaitez faire paraître des informations sur le site internet, n'hésitez pas à envoyer vos éléments à la mairie.



TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Il est rappelé qu'un tarif préférentiel est réservé aux habitants de la commune pour la location de la salle des fêtes :

350 €
le week-end
(du samedi 8h au lundi 8h),

300 €
pour une journée en semaine
du lundi au jeudi,

La commune peut également vous louer, si vous en avez besoin pour des manifestations ou des réunions amicales, **des tables ou/et des chaises** pour une somme modique :

5 € par table - 1 € par chaise

De même, la commune met à disposition de ses habitants différents matériels : **sono, barnum, camion et remorque.**

Pour connaître les conditions et les tarifs, s'adresser à la mairie.

MÉMO TÉLÉPHONIQUE

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi 9h00 - 12h00
Mercredi, vendredi 10h00 -12h00 et 14h00 - 17h00
Fermée le mardi et le samedi

Tél. **02 47 56 74 67**
Mail mairie accueil.secretariat@mairiesaintroch.fr
Site internet www.saint-roch.fr

ÉCOLE PRIMAIRE

Mme GILBERT, directrice **02 47 56 75 62**

CANTINE

Contact pour les absences et les inscriptions :
Mme Aline BEAUDOUIN cantine.saint-roch37@orange.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **02 47 56 62 78**

SALLE DES FÊTES

Renseignements et location en mairie **02 47 56 74 67**

DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

PERNAY - ZA Lieudit Beau-Clos

Lundi 9h - 12h
mercredi et jeudi 14h - 17h30
samedi 9h - 12h et 14h - 17h30

SAINT-ANTOINE DU ROCHER - Lieudit Les Fossettes

Lundi et mardi 14h - 17h30
Mercredi et samedi 9h - 12h et 14h - 18h
Vendredi 9h - 12h et 14h - 17h30

GENDARMERIE

5 avenue du Clos Mignot 37230 LUYNES
Tél. **02 47 55 34 80**

POMPIERS le 18

SAMU le 15

TRÉSORERIE de Neuillé-Pont-Pierre **02 47 24 32 14**

ASSISTANTE SOCIALE

Maison Départementale de solidarité : Présence permanente d'une équipe pour les pôles enfance, action sociale, PMI/santé et autonomie.
Rue de Poillé 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Tél. **02 47 24 30 11**

ERDF Electricité Réseau Distribution France

Service Clients : Particuliers **09 69 32 18 73**
Professionnels **09 69 32 18 74**
Dépannage ou danger immédiat **09 72 67 50 37**

Cie FERMIÈRE DES SERVICES PUBLICS-VEOLIA

Agence Val de Loire - 3 rue Joseph Cugnot - BP 534
37305 Joué-Lès-Tours
Tél. **0811 900 400** (n° taxé)
..... **09 69 32 35 29** de 8h à 18h (prix d'un appel local)

Pour tout problème de gaz :
SOREGIE N° Azur **0 810 50 50 50** ou www.soregies.fr

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau conseil municipal, élu le 15 mars 2020, a dû attendre la fin du confinement pour élire le maire et les adjoints.

A la suite de cette élection, qui a eu lieu le 23 mai, le conseil municipal est désormais composé de la façon suivante :

Alain ANCEAU, maire

- Joëli MARCHAND, 1^{er} adjoint
- Nicole JEUDI
- Joëli PLUMÉ
- Nathalie LEFEBVRE
- Jean-Michel MARTIN DE MATOS
- Inge GEORGIN-PERROTIN
- Hervé LEFEBVRE

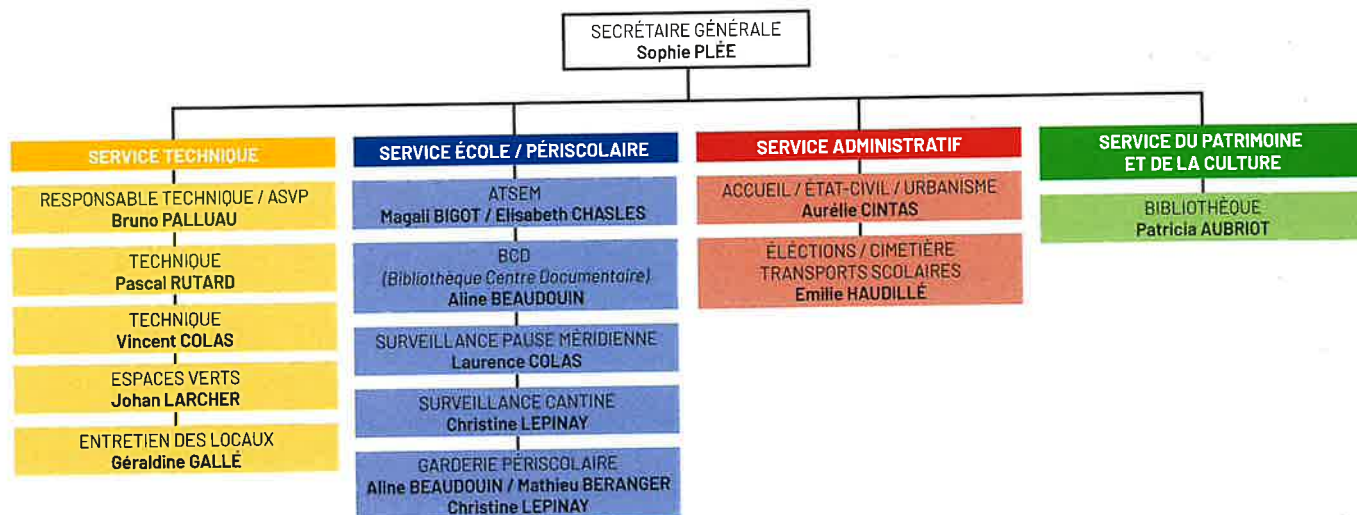
- Joëlle BONHOMME
- Laure DESTOUCHES, 2^e adjoint
- Olivier CHASLES, 3^e adjoint
- Valérie COMPAIN
- Jean SOHIER
- Margot CHALOUAS
- Charles HELENE
- Brigitte BOUYGUES



PERSONNEL COMMUNAL

Brigitte LOC, qui officiait depuis 19 ans à la mairie, essentiellement dans les domaines de l'urbanisme, des élections et des transports, a fait valoir ses droits à la retraite et nous a quittés le 31 janvier dernier. Par ailleurs, la reprise par la commune de la gestion du service de la garderie périscolaire a obligatoirement impliqué l'intégration des agents de PEP 37 dans le personnel communal (cf. article « Cantine et garderie »).

Nous avons donc à ce jour 14 employés à la commune, qui se répartissent sur les quatre services (technique, périscolaire, patrimoine et culture et administratif) de la façon suivante :



COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME

Tous les membres du Conseil Municipal

FINANCES

Tous les membres du Conseil Municipal

BÂTIMENTS

Alain ANCEAU, Joël MARCHAND,
Brigitte BOUYGUES, Valérie COMPAIN, Joël PLUMÉ

VOIRIE

Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Charles HÉLÈNE,
Olivier CHASLES, Jean-Michel MARTIN DE MATOS,
Joël PLUMÉ, Hervé LEFÈBVRE, Brigitte BOUYGUES

ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, CIMETIÈRE

Alain ANCEAU, Olivier CHASLES, Nicole JEUDI,
Joël PLUMÉ, Brigitte BOUYGUES,
Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Hervé LEFÈBVRE,
Nathalie LEFÈBVRE, Jean SOHIER

SPORTS, TOURISME, CHEMINS

Alain ANCEAU, Olivier CHASLES, Nicole JEUDI,
Joël PLUMÉ, Brigitte BOUYGUES,
Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Hervé LEFÈBVRE,
Nathalie LEFÈBVRE, Jean SOHIER

COMMUNICATION, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

Alain ANCEAU, Laure DESTOUCHES,
Joël PLUMÉ, Jean-Michel MARTIN DE MATOS,
Margot CHALOUAS, Hervé LEFÈBVRE

AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE ET JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Alain ANCEAU, Laure DESTOUCHES, Inge GEORGIN

RESSOURCES HUMAINES

Alain ANCEAU, Valérie COMPAIN, Olivier CHASLES,
Laure DESTOUCHES

CORRESPONDANT MILITAIRE

Jean-Michel MARTIN DE MATOS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Alain ANCEAU, Nicole JEUDI, Laure DESTOUCHES,
Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Olivier CHASLES,
Valérie COMPAIN

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Alain ANCEAU, Joël MARCHAND,
Laure DESTOUCHES, Joël PLUMÉ,
Valérie COMPAIN, Inge PERROTIN

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINE CHOISILLES PAYS DE RACAN

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Alain ANCEAU, Nicole JEUDI
Suppléant : Olivier CHASLES

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Jean SOHIER - Suppléante : Nathalie LEFÈBVRE

ÉCONOMIE, TOURISME, AGRICULTURE, COMMERCE, ARTISANAT

Joël MARCHAND - Suppléant : Jean SOHIER

VOIRIE, TRANSPORTS

Joël MARCHAND - Suppléant : Charles HÉLÈNE

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGENDA 21

Olivier CHASLES - Joël PLUMÉ

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT

Laure DESTOUCHES - Suppléante : Inge PERROTIN

BÂTIMENTS, LOGEMENT ET GENS DU VOYAGE

Joël PLUMÉ - Suppléant : Joël MARCHAND

COMMUNICATION ET CULTURE

Olivier CHASLES - Suppléante : Inge PERROTIN

SPORTS, VIE ASSOCIATIVE

Olivier CHASLES - Suppléant : Joël PLUMÉ

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SIEIL

Joël MARCHAND

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIAEP

Joël MARCHAND, Joël PLUMÉ, Brigitte BOUYGUES
Suppléants : Alain ANCEAU, Jean SOHIER,
Charles HÉLÈNE

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA SATESE

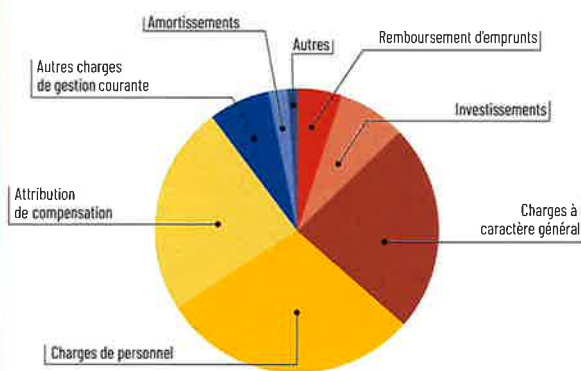
Joël MARCHAND - Suppléant : Joël PLUMÉ

BUDGET COMMUNAL

VOIRIE

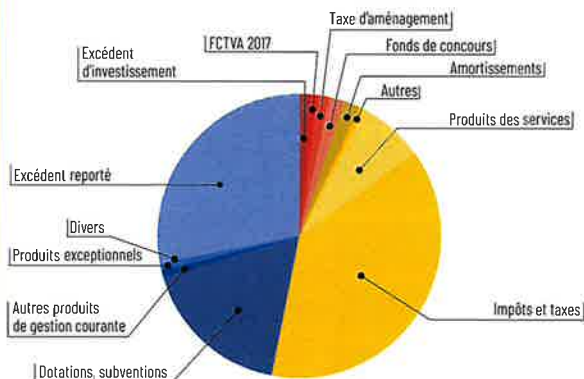
DÉPENSES 2019

Déficit d'investissement		
Remboursement d'emprunts	59 182	
Investissements	86 817	145 999
Charges à caractère général	262 897	
Charges de personnel	332 073	
Attribution de compensation	268 829	
Autres charges de gestion courante	75 970	
Amortissements	26 041	
Autres	11 145	976 955
TOTAL	1122 954	



RECETTES 2019

Excédent d'investissement	18 111	
Virement du fonctionnement		
FCTVA 2017	9 352	
Taxe d'aménagement	21 756	
Fonds de concours	22 000	
Amortissements	26 041	
Autres	7 524	104 784
Produits des services	105 331	
Impôts et taxes	520 333	
Atténuations de charges		
Dotations, subventions	236 964	
Autres produits de gestion courante	12 415	
Produits exceptionnels	10 362	
Divers	347	
Excédent reporté	385 011	1 270 763
TOTAL	1 375 547	



Pour cette année, on retiendra, dans le domaine de la voirie, l'aménagement du parking de la salle des fêtes que son revêtement de terre et de pierre rendait souvent boueux et peu agréable pour ses utilisateurs.

L'offre du Crédit Agricole, pour poser à ses frais des ombrières recouvertes de panneaux solaires (dont il garde bien sûr le bénéfice de la production), a permis d'offrir un abri qui, cet hiver, a été très apprécié autant des parents d'élèves que des lecteurs de la bibliothèque et des participants aux différentes activités associatives. Seuls les spots d'éclairage ont été financés par la commune, qui a privilégié la technologie « led », extrêmement économe en électricité. Le marché de Noël de l'APE a inauguré ce vaste abri, qui servira à bien d'autres manifestations, telles que la fête de Pâques et la Fête de la musique.

Dans un souci de réhabilitation globale du secteur, l'ancien terrain de boules a été aménagé en parking, son rôle principal étant de servir de parking-relais, qui restera à disposition des automobilistes en toutes circonstances.

La route qui traverse le nouveau lotissement -« rue de l'Ancienne Ecole »- sort maintenant le long du terrain de football. Elle sera par la suite en sens unique avec une sortie sur la rue des Mésanges.

Le macro-lot destiné à recevoir les logements intergénérationnels (locatif) est en cours de construction. La place autour de laquelle il se déploie portera le nom de « Place Simone Veil ». (cf. page 19)



COMMISSION BÂTIMENTS, INFORMATIQUE, TÉLÉPHONE

Le budget 2019 n'a permis que des travaux mineurs dans les différents bâtiments communaux. Il nous toutefois été possible d'améliorer l'ordinaire de façon substantielle, essentiellement au niveau des éclairages, pour lesquels la technologie des LEDs a été largement privilégiée en raison de ses avantages économiques et de son efficacité.



Dans les classes de l'école primaire, tous les anciens éclairages fluorescents ont été remplacés par des pavés lumineux à LEDs. Les luminaires de la « partie bar » de la salle des fêtes ont également été changés et un projecteur éclaire désormais le parvis et les escaliers d'accès à la porte principale, améliorant grandement la visibilité et la sécurité. Quatre projecteurs ont également été posés sur le toit des ombrières afin d'éclairer l'extérieur de la salle des fêtes, et une lumière a été installée sous le sas de la bibliothèque.

Dans le domaine de la sécurité, sur préconisation de la société Dekra, qui assure chaque année les contrôles réglementaires des installations communales, tous les blocs de secours du plateau sportif, de la salle des fêtes et de la cantine ont été changés, ainsi que les commandes générales situées au niveau des tableaux électriques.

Deux défibrillateurs ont été posés à proximité du terrain des sports : l'un sous le sas de la bibliothèque, et l'autre sur le mur nord du vestiaire, côté stade, ce qui a nécessité l'installation d'une alimentation électrique.

Dans le cadre de l'accès aux personnes en situation de handicap, des lave-mains ont été posés dans les toilettes de la salle des fêtes et de la mairie et les miroirs ont été abaissés, de même que le lavabo des sanitaires extérieurs du vestiaire sportif.

Des travaux divers ont également été réalisés de part et d'autre : changement des gouttières et tuyau de descentes de l'église, changement de la porte du local professionnel (défectueuse) par une porte en PVC à sécurité 3 points, pose d'un vidéoprojecteur dans la classe « petite section » de l'école maternelle, installation d'un lave-linge dans l'école afin que les ATSEM puissent laver les tabliers de peinture des classes maternelles...

Par ailleurs, le parc informatique de la mairie a été renouvelé pour permettre le passage en Windows 10 et tous les téléphones du secrétariat ont été remplacés à l'occasion du changement de fournisseur d'accès internet.



CONTRÔLE DES EAUX SECTEUR DE SEMBLANÇAY

Prélèvement 00110906
 Installation UDI 000586 SEMBLANÇAY
 Point de surveillance S 000000756 C-P.F. ST ROCH
 Localisation exacte 34 RUE PRINCIPALE

Commune SAINT-ROCH
 Prélevé le : mercredi 01 avril 2020 à 10h10
 par : LABORATOIRE DE TOURAINE
 Type visite : D1

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
	interneure	supérieure	interneure	supérieure	interneure	supérieure
Température de l'eau	13.1	°C				
pH	7.70	unité pH				
Conductivité à 20°C	473	µS/cm			6.50	25.00
Conductivité à 25°C	528	µS/cm			180.00	1 000.00
Chlore libre	0.03	mgCl ₂ /L			200.00	1 100.00
Chlore total	0.05	mgCl ₂ /L				

Analyses laboratoire

Analyses effectuées par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703
 Type d'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00111580

Reference laboratoire : 20HYD 1420 15

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Coloration	<5,0	mgPt/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU	0,40	NFU			2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	50	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	140	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0	

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L			0,10
Nitrates (en NO ₃)	8,7	mg/L		50,00	

FER ET MANGANESE

Fer total	28,7	µg/L			200,00
-----------	------	------	--	--	--------

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110906)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

PLANTATION D'ARBRES

Afin de répondre à la demande des enseignants, nous avons fait planter, dans la cour de l'école, deux arbres qui donneront dans quelques années un peu d'ombre et de fraîcheur aux enfants.



ÉLAGAGE OU ABATTAGE DES ARBRES DANGEREUX

Un frêne mort a été abattu près du skate parc, (la maladie et la sécheresse ont eu raison de lui).

Des arbres, dangereux ou gênants (lignes électriques, etc) ont dû être élagués ou abattus.



JARDINIÈRES RUE PRINCIPALE

Des jardinières ont été à nouveau installées rue Principale afin de réduire encore la vitesse trop élevée en traversée de Saint-Roch. Malgré la limitation en vigueur, elles sont régulièrement percutees par les automobilistes qui continuent de rouler trop vite.

Le fleurissement de ces jardinières a été spectaculaire et apprécié des Rochiens ainsi que des membres du jury des villes et villages fleuris.

En effet, les efforts de chacun, engagés depuis plusieurs années, ont permis à Saint-Roch d'être mis à l'honneur dans le cadre du « Label des Villes et Villages Fleuris » avec le prix départemental du jardinier. De plus, semer et



planter des végétaux à fleurs, aussi bien en bordure de route que dans nos jardins est non seulement esthétique, mais favorise aussi la biodiversité, qui a grandement besoin d'un soutien dynamique de notre part, à l'heure où bien des espèces animales et végétales sont en danger.

La commission encourage chacun d'entre nous à continuer d'améliorer le bien-vivre à Saint-Roch.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, C'EST AUSSI...

... ÉVITER LES NUISANCES SONORES

De jour comme de nuit, tous les bruits répétitifs et gênants peuvent constituer des troubles anormaux de voisinage. Ils peuvent être provoqués par des objets de la vie quotidienne (TV, chaîne hi-fi...), par des outils de bricolage, des moteurs... Ces bruits tombent sous le coup de la loi lorsqu'ils ne sont pas légitimes

L'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, nettoyeur haute pression..) est autorisée, par arrêté préfectoral du 29/12/1995, uniquement aux horaires suivants :

- **Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Dimanche et jours fériés : 10h à 12h**

En règle générale, une nuisance sonore qui peut être évitée ou réduite n'est pas plus admise le jour que la nuit et peut donner lieu à procès-verbal.

Si vous conduisez un scooter, une mobylette, un quad, une moto... il vous est demandé, comme aux automobilistes, de respecter le calme du voisinage.

Il est par ailleurs formellement interdit de circuler avec un véhicule à **moteur** (moto, quad, scooter, voiture...) **sur TOUS les chemins de randonnée pédestre**, que ce soit la voie romaine ou les autres sentiers.



... GÉRER CORRECTEMENT SES DÉCHETS

A Saint-Roch, le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les lundis matin, que ce soit pour les conteneurs ou les sacs jaunes. Il n'est plus nécessaire de rappeler l'importance du tri, afin que les déchets soient valorisés ou incinérés dans des conditions non-polluantes. Il faut se souvenir en outre que le brûlage des différents déchets (ménagers ou verts) est interdit. De même, les dépôts sauvages sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 180 €, voire 1500 € si vous avez transporté vos déchets avec un véhicule. Pour une entreprise, l'abandon de déchets peut motiver 75000 € d'amende et 2 ans de prison. (Articles R632-1 et 635-8 du code pénal, article L541-46 du code de l'environnement)

Des conteneurs à verre sont disponibles sur les parkings du cimetière, du stade et de la zone industrielle des Terrages) ; un récupérateur à vêtements du réseau RELAIS est également installé sur le parking du stade.

Deux centres « TRI'TOUT » sont à la disposition des habitants de Saint-Roch, Pernay et Saint-Antoine-du-Rocher, sur présentation de la carte d'accès.

Depuis novembre 2019, le centre de Saint-Antoine propose également une recyclerie, qui collecte des biens, équipements ou matériaux dont les propriétaires souhaitent se séparer gratuitement. Les objets et meubles sont nettoyés, contrôlés, remis en état ou transformés pour être revendus à faible coût.

Moins jeter, c'est possible, et il est désormais nécessaire de prendre une autre habitude : celle de moins produire de déchets. Cet effort collectif est dans l'intérêt de tous, afin de préserver notre environnement et de faire face à l'augmentation des coûts de gestion des déchets

... BIEN GÉRER LES JARDINS ET LES VÉGÉTAUX :

L'urbanisation croissante ronge un peu plus chaque année les espaces naturels et agricoles alors que la nature, les arbres, les fleurs... nous sont indispensables. En effet, la biodiversité est le tissu vivant de la planète et nous devons de la protéger. Rappelons que l'accès quotidien au végétal a des effets positifs sur la santé et le moral.

En ce qui concerne les arbustes et haies en limite séparative des clôtures, vous devez absolument respecter la règle des deux mètres : une distance de 2m minimum de la ligne séparatrice est requise pour les arbres destinés à dépasser 2m de hauteur. Pour les plantations ne dépassant pas 2m, la distance minimale de la limite séparatrice doit être au moins de 0,50m. Retenez également que le propriétaire d'un arbre ou d'un arbuste est tenu de couper les branches qui dépassent la limite séparative.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- **Couper les arbres pour ne plus avoir à ramasser les feuilles à l'automne.**
- **Tondre trop ras pour le faire moins souvent :**
cela dessèche la pelouse et favorise les « mauvaises » herbes.
- **Tondre en période de grosses chaleurs :**
le soleil va sécher la racine et votre pelouse va mourir de soif et brûler.
- **Privilégier les espaces trop minéraux pour ne pas avoir à tondre...**
alors que nos villes réintroduisent du plus en plus de végétaux.
- **Tailler trop court, ce qui fragilise les arbres et arbustes.**
- **Utiliser des produits phytosanitaires (même s'il en reste dans votre garage) :**
Depuis le 01 janvier 2019, leur utilisation est formellement interdite par les particuliers.

Et surtout, pensez aux abeilles !

La diminution du nombre des abeilles inquiète, et pas uniquement les apiculteurs. Agriculteurs et jardiniers savent bien que 75% des plantes sont pollinisées par ces insectes bienfaisants. Ce sont des alliées indispensables dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes et de notre agriculture. Si elles disparaissaient, il n'y a pas que le miel qui nous manquerait !

La préservation de talus, de friches ou de jachères couvertes de pissenlits, de véroniques ou de séneçons est l'affaire de tous. Certains s'en préoccupent en semant des prairies fleuries ou en évitant de couper les orties ou autres fleurs. Cela n'est pas permis à tout le monde mais vous pouvez apporter votre petite pierre à l'édifice en aménageant un petit coin « mauvaises herbes ». Riches en pollen et en nectar, le pissenlit, l'ortie, l'achillée, la pâquerette ou le sainfoin font le régal des abeilles, nos amies pour LA VIE.



LES SERVICES DE CANTINE ET DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Cette année encore, le restaurant scolaire explose dans ses murs, avec une fréquentation quotidienne pouvant aller jusqu'à 120 enfants.

L'organisation en deux services n'étant plus suffisante pour absorber dans des conditions satisfaisantes ce nombre important de petits convives, il a été décidé de repenser l'implantation du mobilier : les tables rondes, certes conviviales et esthétiques, ont fait place à des tables rectangulaires, sur des rangées de 12 enfants, qui laissent plus d'espace de circulation pour le personnel. Seuls les « petits » des classes maternelles ont conservé les tables rondes adaptées à leur taille. Il semble que cette nouvelle configuration ait en outre un effet apaisant sur l'ensemble des enfants : les services se passent mieux et tout le monde paraît satisfait. La pause de midi reste toutefois un moment délicat puisque, au cours de ce laps de temps, les enfants ne sont plus soumis à l'autorité des maîtres et en profitent souvent pour éliminer un trop-plein d'énergie, que ce soit au détriment de leurs camarades ou à celui du personnel de surveillance. Aussi, au retour des vacances de février, une « charte de vie », semblable à celle qui existait déjà dans la cour pendant la pause méridienne, a été mise en place sur le temps de la cantine. Ce « permis à points », travaillé en amont avec les enfants, est opérationnel depuis le 1^{er} mars ; il s'articule autour de la notion du respect que chacun doit à son entourage.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, la fréquentation reste importante, surtout le mardi et le jeudi avec un maximum de 45 enfants le soir et 25 le matin, dont essentiellement des petits. Chacun est libre de faire des activités individuelles (dessins, puzzles, capla...) ou des activités collectives sur des thèmes proposés autour de Noël, le carnaval ou Pâques, par exemple. Les plus grands peuvent aussi y faire leurs devoirs mais ce n'est pas une étude surveillée.

Virginie qui, au cours de la précédente année scolaire, surveillait la cantine et s'occupait de la BCD de l'école (Bibliothèque Centre Documentaire), est repartie vers sa Normandie natale. Son départ a coïncidé avec la reprise de la gestion de la garderie par la municipalité. En effet, la garderie périscolaire était, ces dernières années, gérée par PEP 37 ; ses employés (Aline, Christine et Mathieu) ont donc été intégrés au personnel communal, avec une nouvelle distribution des rôles : Aline s'occupe désormais de la BCD et de la garderie, Christine et Mathieu surveillent la garderie, tandis que la surveillance de la cantine est assurée par Christine seule. Rappelons que la cuisinière du restaurant scolaire, Anne-Marie, est employée par la société SET MEAL et ne dépend pas de la mairie.

Toutes les informations concernant la cantine et la garderie sont disponibles dans l'onglet « Affaires scolaires » du site internet de la commune :

www.saint-roch.fr



La municipalité tient à remercier le personnel de mairie et les agents techniques qui ont continué leur travail, ainsi que toutes les personnes qui ont donné de leur temps afin d'entretenir nos espaces verts durant le confinement.

Elle remercie aussi les enseignants et l'ensemble des agents, qui ont œuvré à maintenir un enseignement à distance et, en parallèle, préparer (en si peu de temps) un retour à l'école de façon progressive, dans le respect du protocole sanitaire.

ÉCOLE YVAN POMMAUX

L'école Yvan Pommaux compte 131 élèves répartis dans 5 classes (contre 132 l'an dernier), à savoir :

26 en petite et moyenne sections (Monsieur MAYON)

26 en grande section et CP (Madame LELARGE)

24 en CP et CE1 (Monsieur MARCUZZI)

28 en CE2 et CM1 (Madame HERSARD)

27 en CM1 et CM2 (Madame GILBERT/ Monsieur BESNARD)

Pour l'année scolaire 2019-2020, la direction est assurée par Madame GILBERT, Monsieur BRIANT ayant été appelé temporairement à d'autres fonctions.

Quatre des cinq classes devaient partir en « classes transplantées » :

celles de Madame LELARGE et Monsieur MARCUZZI
à **SARZEAU (Morbihan) du 04 au 07 mai ;**

celles de Mesdames HERSARD et GILBERT
à **LOCTUDY (Finistère) du 08 au 12 juin,**

mais la pandémie de Covid-19 a remis ce projet en cause et a obligé les enseignants à le reporter à l'année prochaine, si cela est possible au vu de l'actualité sanitaire.

L'APE Classe découverte participe grandement au financement de ces voyages. Les élèves ont aussi apporté leur pierre à l'édifice en vendant des sacs et des crayons.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020-2021 sont ouvertes. Pour les personnes intéressées, il suffit de prendre rendez-vous avec la directrice au **02 47 56 75 62.**

APE

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves organise des manifestations afin de récolter des fonds pour les activités scolaires de l'école Yvan Pommaux. Cette année, l'APE avait prévu principalement le financement d'une partie des deux voyages scolaires des enfants, de la grande section au CM2, qui devaient se dérouler en mai et juin 2020.

Pour ce faire, l'association a proposé en 2019 :

- Les photographies individuelles en octobre
- La vente des chocolats de Noël
- Un marché de Noël et vente de sapin le 30 novembre
- Une bourse aux jouets, vêtement enfants et matériel de puériculture le 1^{er} décembre
- Diverses ventes de gâteaux Bijou, goûters à la sortie de l'école

Le bureau est composé de :

Mme Marlène PAULIN (Présidente)

Mme Candy Duportal (Trésorière)

Mme Elodie Cormery (Secrétaire)

Mme Violaine Le Biavant (Trésorière adjointe)

Mme Sophie Leclerc (Secrétaire adjointe)

Toute l'équipe tient à remercier tous les bénévoles pour leur investissement, leur aide et leur dynamisme. C'est évidemment avec grand plaisir que nous accueillons de nouveaux membres actifs pour nous aider, en fonction des disponibilités de chacun, à contribuer à la bonne réalisation des projets pour nos enfants.

Vous pouvez nous joindre et/ou nous rejoindre en nous contactant à l'adresse mail suivante :
ape_stroch@yahoo.com

Merci également au Bleu d'Armor et R&G Boulangerie qui ont préparé des paniers-repas à certains enfants pour le repas du midi.

Merci à tous pour cet élan de solidarité et le respect dont vous avez fait preuve pendant cette période compliquée.

Merci



Lieu de vie et d'échanges, la bibliothèque municipale, gérée par l'association **D'Lire de Lire**, propose lecture et musique à tous ses adhérents, ainsi que des animations pour grands et petits toute l'année.

Elle permet aussi gratuitement à tous, **y compris aux non-adhérents**, la consultation sur place des documents et la recherche sur internet (2 postes disponibles).

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Nous atteignons maintenant les **230** adhérents dont **92 adultes**, **35 adolescents** et **103 enfants**. Outre les habitants de Saint-Roch, nos lecteurs viennent de nombreux horizons : Charentilly, Luynes, La Membrolle-sur-Choisille, Semblançay, Pernay, Sonzay, Fondettes, Tours, et ils ont emprunté, au cours de l'année, plus de **6300 documents** dont 300 DVD/CD.

Afin d'enrichir le fonds, nous avons réalisé pour **3245 euros d'acquisitions** (romans, BD, albums DVD, CD, documentaires).

Notre catalogue en ligne « **dliredelire.bibli.fr** » est très visité. Même si vous n'êtes pas adhérent, vous pouvez y trouver des renseignements sur le fonds disponible, ainsi que sur le fonctionnement et les horaires de la bibliothèque.

Nous faisons également partie du réseau **Nom@de**, portail d'accès à un ensemble de ressources numériques : films, livres numériques, autoformations (méthodes de langue, français, multimédia, informatique et bureautique, code de la route, arts et musique, sports et bien-être...).

Les contenus de Nom@de sont consultables en ligne (streaming). Chaque abonné peut y accéder à l'adresse suivante : **www.nomade.mediatheques.fr**



HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI
16h30 - 18h30
*fermeture les mardis
pendant les vacances scolaires*

MERCREDI
10h - 12h30
13h30 - 17h30

VENDREDI
15h30 - 18h30

SAMEDI
10h - 12h
Les 1^{er} et 3^e samedis du mois

ADHÉSION ANNUELLE

- Enfants et adolescents jusqu'à 18 ans : **5 €**
- Adultes : **10€**

COMPOSITION DU BUREAU

Betty Van Der Linde : présidente
Sophie Breton : vice-présidente
Nadine Delaval : trésorière
Marie Luce Treton : secrétaire
Dominique Bourdon,
Annick Peraudeau,
Florence Mailet,
Laurent Gilbert,
Édouard Grelewicz

Salariée : **Patricia Aubriot**
(auxiliaire de bibliothèque)

*Un grand MERCI aux bénévoles
pour leur aide précieuse !*

8 bis rue de la Baratterie
37390 ST ROCH

☎ **02 47 56 62 78**

✉ bibliotheque@mairiesaintroch.fr

🌐 dliredelire.bibli.fr

Bibliothèque Numérique :
nomade.mediatheques.fr

Zoom sur

« NOS CHIENS ONT DU TALENT » SAINT-ROCH FÊTE LES CHIENS

On peut voir sur les vitraux de notre église deux êtres inséparables, « Saint Roch et son chien. » Il faut remonter au XIV^e siècle et relire l'histoire de ce chirurgien pour mieux comprendre ce proverbe. Tout en allant de ville en ville dans l'Italie gagnée par la peste noire, il s'employa à soigner les malades dans les hôpitaux.

Roch finit par attraper lui-même la maladie et il se retira dans une forêt près de Plaisance pour ne pas infecter les habitants. Seul un chien vint le nourrir en lui apportant chaque jour un pain dérobé à la table de son maître. Ce noble, intrigué par le manège de l'animal, le suivit dans la forêt et découvrit l'homme blessé, qu'il put ainsi secourir.

Cette légende, nous l'avons remise au goût du jour en organisant la première Fête du Chien sur le stade municipal.

Pour cette première édition, nous avons eu la présence de Pascal Nègre, résident de la commune, et Michel Audiard, sculpteur Tourangeau.

Le public a plébiscité notre premier

rendez-vous puisque 2.000 personnes s'y sont déplacées. Au programme : baptêmes en tandem pour handicapés, démonstrations de chiens de traîneaux, démonstration de recherche de drogue et de dressage,... Julien Olivet, éleveur de chiens sur la commune, a assuré l'animation.

Sous l'impulsion du Lions Club Fondettes Loire Gâtine, une tombola a permis le début du financement d'un chien guide pour personne en situation de handicap, financement qui portera sur plusieurs années.

Il y aura donc une deuxième édition de « Nos chiens ont du talent » le 30 août 2020.



ROCH-EN-CHŒUR

Vous aimez chanter, mais vous ne connaissez pas le solfège et pensez que le chant choral n'est pas fait pour vous ? Erreur ! Si vous êtes capable de fredonner des airs connus, vous pouvez chanter en chorale. C'est une activité très bénéfique, qui favorise le souffle, l'équilibre physique et psychique, la mémoire et le lien social...

Le groupe, composé de 35 choristes, se retrouve chaque lundi à 19h dans une ambiance détendue et joyeuse. Les séances (2 heures) débutent par des exercices de mise en voix, avant l'apprentissage de chaque pupitre (sopranes, alti, ténors, basses), pour nous amener au plaisir de chanter en polyphonie. Notre chef de chœur, Béatrice HEURTAUX, nous fait découvrir toute la palette de nuances qui donne leur couleur aux chant ainsi répétés, mémorisés et mis au point.

Notre répertoire, très varié, visite les nombreuses sensibilités de la chan-

son française, nous fait découvrir les chants du monde ou nous transporte dans l'univers classique.

Plusieurs concerts sont inscrits à notre agenda ; cette année, nous avons commencé par « le bonheur en chansons », avec la bibliothèque, avant d'enchaîner sur deux concerts caritatifs à St Cyr-sur-Loire puis de participer au chœur d'accompagnement des Stentors lors de leur concert de Noël à Tours. Traditionnellement, nous nous associons aux Vœux du Maire et à la Fête de la Musique mais il y a aussi les rencontres

interchorales et des représentations privées que nous offrons aux pensionnaires des EHPAD...

Vous êtes tenté(e) ? N'hésitez pas !
Renseignements au
06 74 70 19 04 ou au **06 14 83 31 51**



ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ROCH

Il y a du nouveau à l'ASSR ! La section pétanque, ouverte à l'automne 2019, démarre doucement, avec un entraînement le jeudi de 18h à 20h. Malgré l'effectif encore faible, nous avons pu organiser un premier tournoi. Pour la prochaine saison, la commune envisage de faire installer, au-dessus des terrains, des ombrières identiques à celles du parking, ce qui nous permettra de jouer par tous les temps. Maintenant, on attend que de nombreux boulistes nous rejoignent !

En ce qui concerne l'activité historique de l'ASSR, à savoir le football, les deux équipes adultes, qui évoluent en foot-loisir au sein de la FSGT (L6 et L5), totalisent 34 licenciés. L'équipe ASSR-1 a participé à une finale départementale et l'ASSR-2 a vaillamment combattu jusqu'à la demi-finale.

Le foot-loisir se joue à 7, en semaine et en auto-arbitrage ; il a la particularité d'être mixte, c'est-à-dire que toutes les jeunes filles ou femmes de plus de 16 ans peuvent intégrer le groupe. L'ASSR aimerait pouvoir développer cette mixité... Avis aux volontaires !



Pour les 24 enfants de l'ASSR, en entente avec l'US PERNAY, deux équipes U13 et une U15 viennent s'ajouter aux U7, U9 et U11 qui existaient déjà. Ses résultats sont très satisfaisants et c'est toujours agréable de voir évoluer tous ces jeunes le samedi sur notre terrain.

Pour sa 50^{ème} saison d'existence, l'ASSR, née en 1969, peut faire un bilan très positif de son évolution. Elle a su s'adapter aux fluctuations démographiques et sociales, et se maintenir malgré tous les bouleversements de ce demi-siècle.

Pour finir, nous remercions chaleureusement tous nos sponsors.

TREK TOURS ENDURANCE

L'association Trek Tours Endurance a pour but d'associer le sport d'endurance à la nature. Deux événements sont organisés chaque année :

- La 19^{ème} raid multisports Trek Tours Endurance a eu lieu le 18 mai 2019 sous un ciel maussade. Mais, avec 85 équipes venues de toute la France, la fête était belle ! Pour la 20^{ème} édition, qui devait se dérouler sur deux jours, les 16 et 17 mai 2020, nous avons prévu grand : chaque équipe de deux personnes devait enchaîner, en autonomie complète, course à pied, VTT et orientation sur un parcours de 2 fois 40 km ou 2 fois 50 km, selon les niveaux, et découvrir ainsi les chemins et le patrimoine de notre région tourangelle. Un 3^{ème} parcours, pour les novices, était prévu le dimanche 17 mai sur 35 km. Face à la pandémie de covid-19, c'est à contre-cœur que nous avons dû annuler ce beau projet, que nous espérons pouvoir reporter **en 2021, sur le week-end des 10 et 11 avril.**

- Nous espérons pouvoir maintenir la prochaine édition du Golden Trail, prévue pour les 24 et 25 octobre 2020. Le samedi soir, deux courses nocturnes partiront pour des distances de 7 ou 12 km. Le dimanche, le trail sillonnera les chemins pédestres de Saint-Roch et ses alentours sur des parcours de 7, 12 ou 28 km. Une course destinée aux enfants, de 1 ou 2 km selon l'âge, se déroulera également le dimanche.

RENSEIGNEMENTS SUR NOTRE SITE

www.trektoursendurance.com

Président : **Hervé CHASLES**

Vice Président : **Thomas PERROTIN - Anthony MARETHEU**

Trésorière : **Manuella DUCHESNE**

Secrétaire : **Sophie EUSTACHE**



L'AMICALE DES RETRAITÉS



Vous êtes à la retraite et souhaitez enrichir votre réseau social, vous avez envie de partager des moments festifs, de voyager, de pratiquer des activités manuelles, de marcher...

Aujourd'hui, ce sont 40 adhérents qui se retrouvent régulièrement pour :

Des après-midis jeux et des échanges,

Des pique-niques,

Des randonnées,

Une journée champêtre près d'un étang. Au programme : pêche, repas en plein air, jeux de boules, de palets, balades...

Des concours de belote,

Un voyage d'une journée,

Des repas dont l'un est suivi d'un après-midi festif,

Des activités organisées par notre Fédération

« Générations Mouvement » (700 000 adhérents en France) : concours, séjours, voyages... L'accès à un réseau de partenaires à des tarifs préférentiels.

Les membres de l'Amicale des Retraités de Saint-Roch vous invitent à les rejoindre et à apporter vos suggestions pour de nouvelles activités.

VOS CONTACTS

M. MISERIAUX - 06 23 17 15 42

C. GUERRIAU - 02 47 55 98 92



GYM TONIC SAINT-ROCH



VOS RENDEZ-VOUS HEBDOMADAIRES
à la salle des fêtes de Saint-Roch

GYMDOUCE

le **mercredi matin** de **9h00 à 10h00**, accessible à tous. C'est un travail complet du corps en étirements, raffermissement des groupes musculaires et assouplissement de l'ensemble du corps avec ou sans matériel.

GYM TONIC

le **jeudi soir** de **19h15 à 20h15** : cours tonique complet de cardio, renforcement musculaire de tout votre corps avec ou sans matériel, abdos, cuisses, fessiers, steps, stretching ... (utilisation de poids, élastibandes, bâtons, cordes à sauter, ballons, glisseurs, cercles pilate...),

Gym Tonic Saint Roch, c'est aussi un cours à thème la première semaine des vacances scolaires et, pour finir la saison, une sortie festive fin juin.

Sans oublier notre participation à la fête de la musique toute en couleur.

N'hésitez pas ! Venez nous rencontrer et essayer : 2 cours d'essai offerts avant de vous engager !

NOUVEAU : Gym tonic Saint Roch vous propose aussi, depuis septembre 2019, de la **Gymnastique enfants** pour vos bambins du CE1 au CM2 (complet pour cette saison).

Et, à partir de la rentrée prochaine, ouverture d'un cours de gymnastique enfants pour les plus petits (de la moyenne section à la grande section).

PLACES LIMITÉES. Surveillez les cahiers de correspondance des enfants.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Valérie DANJOU, présidente
☎ 06 32 97 60 05

Venez nombreux et nombreuses :
Le sport, c'est la santé !

📍 Gym Tonic Saint Roch



LE COMITÉ DES FÊTES

Le « salon des vins et gastronomie » du comité des fêtes est devenu un salon de qualité, réputé et apprécié dans l'agglomération tourangelles et le nord-ouest du département.

Pour sa 20^{ème} édition en 2019, le salon a encore tenu ses promesses, avec une plus grande affluence de visiteurs, et beaucoup d'exposants sont repartis quasiment à vide.

C'était l'occasion de découvrir les saveurs des vins de France, parfois méconnues, de discuter avec les viticulteurs, de se procurer des vins de qualité, et de parcourir les nouveaux stands de gastronomie.

Le dimanche, était aussi organisée la 18^{ème} Marche du Salon des vins.

Il faut préciser que la réussite de cette manifestation est due pour une bonne part à l'assistance gracieuse de notre commune qui nous a fourni l'aide précieuse et cordiale des agents municipaux.

Bien que l'année 2020 ait vu tous ses projets contrariés, le comité des fêtes, c'est aussi bien sûr la fête de Pâques, avec sa fête foraine, ses spectacles, sa brocante, son loto, les concours de belote et de pétanque, son feu d'artifice offert par la municipalité... Ce sont également des voyages qui, après le Monténégro en 2019, proposent de vous emmener aux Baléares en septembre prochain, ou même vous faire assister à une soirée cabaret le 12 septembre (en remplacement du 13 juin initialement prévu), si la situation sanitaire le permet.



Pour tout renseignement, ou pour devenir membre du comité des fêtes, ou même simplement l'aider dans l'organisation de ses manifestations, vous pouvez contacter le président, **Jacky LEROUX** au **02 47 40 96 29**.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU COMITÉ DES FÊTES

- **Voyage d'une semaine aux Baléares** du **25 septembre au 1^{er} octobre 2020** ;
- **21^{ème} salon des vins et gastronomie** les **21 et 22 novembre 2020** ;
- **19^{ème} marche du salon des vins** le **22 novembre 2020**.



ORGANISME

LE SIEIL L'ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public.

En 2019, le SIEIL compte 15 500 km de réseaux électriques, 60 000 logements raccordés au gaz et près de 45 000 points lumineux en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun. (www.sieil37.fr).

Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEMENERCENTRE-VAL DE LOIRE. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires. (www.enercvl.fr).

« L'énergie à votre service »



Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupent déjà 454 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maîtrisés.

Pour les particuliers, un comparateur d'offres d'énergie est disponible sur le site du médiateur de l'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEIL a terminé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 428 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilitéDUrable-LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne. (www.modulo-energies.fr).



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

12-14, rue Blaise Pascal - BP 51314 Tours cedex 1

☎ 02 47 31 68 68 📧 sieil@sieil37.fr

🌐 www.sieil37.fr Suivez-nous sur 📱 @sieil37



Zoom sur

SIMONE VEIL (1927 - 2017), UNE HÉROÏNE POUR NOTRE TEMPS

Pour la première fois, la commune de Saint-Roch donne à l'une de ses voies le nom d'un personnage public. Et quel personnage ! Sur le site de l'ancienne école, la place du macro-lot autour de laquelle s'organiseront prochainement les logements réservés aux seniors s'appellera « Place Simone Veil ».

Est-il besoin de rappeler la personnalité exceptionnelle de cette femme qui ne peut que susciter un immense respect ?

Née le 13 juillet 1927 dans une famille juive non-pratiquante et laïque, Simone Veil, née Jacob, a connu une existence intense, trop souvent résumée à la loi du 17 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse.

Déportées à Auschwitz avec toute leur famille en 1944, Simone et sa sœur seront les seules à en revenir vivantes. Libérée en avril 1945, Simone apprend qu'elle a réussi le baccalauréat qu'elle avait passé la veille de son arrestation. Dès l'automne suivant, elle entre à Sciences Po, où elle rencontre Antoine Veil avec qui elle se marie et avec qui elle aura trois enfants.

En 1957, commence pour elle une succession de premières fois qui ouvre la voie aux femmes dans la haute administration publique. Elle devient la première femme à rejoindre le corps des magistrats, elle est la première femme à entrer au ministère de la justice où elle travaille avec passion et dévouement dans l'administration pénitentiaire.

En 1968, elle prend la direction des Affaires civiles à l'Assemblée Nationale. Elle lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, notamment dans la gestion des biens du couple. En 1969, sous la présidence de Pompidou, elle entre au cabinet du garde des Sceaux et, à l'Assemblée, s'illustre dans les débats sur la famille. L'année suivante, elle est la première femme à être nommée secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Sous la présidence de Giscard d'Estaing, elle est la seule femme du gouvernement mené par Jacques Chirac et la première femme ministre de plein exercice sous la Ve république : elle fait son entrée dans le monde masculin de la politique et devient ministre de la Santé. C'est à ce poste qu'elle va faire parler d'elle en proposant la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Dans un premier temps, le 4 décembre 1974, elle promulgue une loi qui vient compléter la loi Neuwirth en généralisant l'autorisation de la pilule contraceptive et en la rendant gratuite. Le projet de loi légalisant l'avortement suscite d'âpres débats. Soutenue par Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, Simone Veil fait face sans faiblir à des attaques et à des injures d'une violence inouïe, et la loi finit par être votée le 17 janvier 1975.

Usant de sa popularité, Simone Veil participe à la prise de conscience de la Shoah par les Français. Elle fait aussi entendre les témoignages jamais écoutés jusqu'alors, ou seulement très peu, des anciens déportés.

Dans le même temps, elle s'engage dans le projet européen. En 1979, pour les premières élections du Parlement européen au suffrage universel, elle mène la liste de l'UDF, est élue députée européenne, se présente à la présidence du Parlement et l'emporte ! Le premier président est donc une présidente. De surcroît, la réconciliation franco-allemande est incarnée par une ancienne déportée. Tout un symbole !

Simone Veil contribue à donner au Parlement européen un rôle politique réel, portant ses valeurs à l'étranger. Elle souhaite en faire un outil de meilleur exercice de la démocratie en Europe et lui donner un « rôle d'impulsion dans la construction communautaire ». Elle ne cesse de rappeler la fragilité du projet européen et s'inquiète très tôt des tendances nationalistes. Son travail de présidente lui vaut le prix Charlemagne, récompensant une personnalité œuvrant pour « l'unification européenne », en 1981.

En janvier 1982, elle quitte cette présidence, mais poursuit son engagement actif dans la vie politique européenne, à la tête, par exemple, du service juridique du Parlement. Elle restera députée européenne jusqu'en 1993, date à laquelle elle est nommée ministre des Affaires sociales dans le gouvernement d'Edouard Balladur.

Elle abandonne la politique en 1995 et se concentre alors sur la mémoire de la Shoah et des déportés. À 77 ans, elle est invitée à présider la Fondation pour la mémoire de la Shoah.

En 2010, elle est élue à l'Académie française. Parmi une multitude de décorations qui lui ont été décernées, tant en France qu'à l'étranger, on notera la Grand-croix de la Légion d'honneur et la nomination au titre de Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Elle meurt le 30 juin 2017, à presque 90 ans, après avoir consacré toute sa vie aux trois idéaux qui la motivaient : les droits des femmes, la construction européenne et la mémoire de la Shoah.

Sur une décision du président Macron, Simone Veil entre au Panthéon le 1^{er} juillet 2018 ; elle y est accompagnée de son mari, décédé en 2013. Après la « femme de », voici donc un « mari de », reflet significatif d'un changement d'époque auquel Simone Veil a grandement participé.

A son humble niveau, la commune de Saint-Roch est très fière d'honorer ainsi la mémoire de cette grande dame.

(sources : « L'Express », Herodote.net, touteurope.eu)





Informatique d'entreprise

Solutions logiciels & matériels (SAGE, EBP, HP, EPSON)...

Tél : 02 49 49 29 04 - info@ams-informatique.com



32 rue principale 37390 SAINT-ROCH
02 47 48 04 05

SUPER U Neuille Pont Pierre

CENTRE COMMERCIAL DE L'HIPPODROME



*Avec vous, pour vous,
une équipe à votre service*

TÉL. 02 47 24 32 70

Louez utile et pratique !
véhicule utilitaire
Voiture de Tourisme
Camion benne

du lundi au samedi de 9 h à 19 h 30 le dimanche de 9 h à 12 h



Commune de stationnement Saint Roch

Transport toutes distances
Transport de malades assis
Conventionné Sécurité sociale

06 74 13 68 66

Mail : celineblin@orange.fr

Siret : 821 614 377 00025



Imprimerie
LESAGE • RICARDEAU

**Création • Impression offset et numérique
Façonnage • Expédition**

l'imprimerie nature depuis 1984

ZI du « Vigneau » • 37370 Saint-Paterne-Racan
Tél : 02 47 29 23 41 • Fax : 02 47 29 29 03

lesage-richardeau@wanadoo.fr



GARAGE DES TERRAGES

Stéphane VERN



**Réparations Automobiles - Toutes marques
Ventes de véhicules neufs et d'occasion**

Z.A. les Terrages - 37390 SAINT-ROCH

Tél. 02 47 52 49 23 - Fax. 02 47 29 65 12

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
le samedi de 8h00 à 12h00



Entrepreneurs
d'Assurances

CABINET
Thierry LANGOUET
Agent général



ENTREPRISE

Une équipe dynamique à votre écoute

C. Commercial de l'Hippodrome - 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Tél : 02 47 24 31 51 - thierry.langouet@mma.fr
agence.mma.fr/neuille-pont-pierre/

M. LANGOUET - 02 47 24 31 51